

Poursuivi pour vol aggravé, menaces et destruction des biens Paul Steeve Moundounga Pambo écroué au Chateau

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

UN compatriote, âgé de 26 ans, est depuis quelques jours écroué à la prison centrale de Port-Gentil, sise au quartier Château, pour des faits de vol aggravé, menaces et destruction des biens d'autrui, rapportent des sources policières.

D'après les mêmes sources, tout serait parti d'une scène familiale. En effet, suite à une dispute avec les siens, Paul Steeve Moundounga Pambo, armé d'outils divers, n'a pas trouvé mieux que de détruire la maison familiale et tout ce qu'il y avait à l'intérieur.

Comme si cela ne suffisait pas, le jeune homme a menacé d'en finir avec ses parents, en cas de nouvelles remontrances de leur part à son égard.

Son grand-père Paul Marie Moundounga, 67 ans, propriétaire de la maison endommagée et vivant à Lambaréné, n'aurait cependant pas eu d'état d'âme. Après avoir rallié Port-Gentil, le sexagénaire a en effet déposé plainte à la Police judiciaire (PJ) contre son petit-fils. À la suite de quoi celui-ci a été interpellé et placé en garde



Paul Steeve Moundounga Pambo, le mis en cause...

à vue.

LE SUSPECT AVOUE. Durant l'interrogatoire, le mis en cause a fait son mea culpa. "Oui, j'ai cassé la maison familiale à l'aide d'une pioche et d'un marteau (...) Oui, j'ai insulté publiquement mes parents", aurait confié aux enquêteurs, Paul Steeve

Moundounga Pambo alias "SMS". Par contre, il aurait nié en bloc avoir prémédité de faire du mal à ses parents et brûler la maison familiale dans laquelle il vit lui-même.

Pendant sa garde à vue, une seconde plainte a été déposée contre lui par Alain Moutsinga, commer-



... attend son procès à la prison du Château.

çant gabonais, âgé de 45 ans, domicilié au quartier Matiti. Dans sa déposition, le plaignant raconte que dans la nuit du 17 au 18 juin 2019, il avait surpris Paul Steeve Moundounga Pambo en train de voler dans la cambuse de sa maison. Mais, craignant pour sa vie - l'intrus est dépeint comme un bandit très dangereux -, il n'a pas osé l'affronter.

Moutsinga conclut son récit en déclarant qu'ayant appris que Paul Steeve est

désormais hors d'état de nuire, il a décidé de saisir les autorités, afin que justice lui soit rendue.

Là aussi, le délinquant présumé reconnaît avoir, à maintes reprises, volé des casiers vides et des feuilles de tôle au domicile d'Alain Moutsinga.

Présenté mardi devant

le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil, le suspect a été, après audition, inculpé pour vol aggravé, menaces et destruction des biens d'autrui, puis placé sous mandat de dépôt au pénitencier du Château, en attendant son jugement.

Faits d'ailleurs

Installé sur les berges du Canal, l'exhibitionniste tombe sur un gendarme en train de courir

Les berges du Canal du Midi (France) sont un des lieux préférés des Toulousains adeptes du jogging. C'est là qu'un exhibitionniste a décidé de se positionner pour faire profiter au plus grand nombre ses bijoux de famille. Il se trouvait près du port Saint-Sauveur, lorsque sa route a croisé celle d'un gendarme. En repos, il faisait son footing matinal. Ce membre des forces de l'ordre n'a pas vraiment apprécié de voir l'homme s'évertuer à prendre du plaisir au vu et au su de tous. Il a appelé ses collègues de la police nationale et s'est approché de lui pour lui indiquer qu'il était gendarme. L'homme, âgé de 31 ans et connu des services de police, lui a jeté des branches d'arbre et a tenté de s'enfuir. Il a été rapidement rattrapé et placé en garde à vue.

Une maman mutilé les parties génitales de son fils à l'aide des pinces

Une jeune femme, Brittany Nicole Lippincott, âgée de 29 ans et habitant dans l'état de Virginie (États-Unis), était soupçonnée de trafic de drogue. En perquisitionnant sa maison, les forces de l'ordre ont trouvé des pièces à conviction : balances digitales, traces de poudre blanche, pailles pour sniffer, etc. Mais c'est en pénétrant dans une pièce du logement, verrouillée de l'intérieur, que les enquêteurs ont découvert l'horreur. Un enfant de 3 ans affamé se trouvait dans la chambre. Il était tellement amaigri que toute sa cage thoracique était visible et que la partie formant ses fesses était plate. Il ne pesait plus que 10 kg. Mais l'abomination ne s'arrête pas là. Car il avait des bleus sur le visage et plusieurs blessures au niveau des parties génitales. Le garçonnet a confié aux policiers que sa mère lui mutilait les parties génitales avec des pinces. "Maman me faisait ça avec les pinces." Il va aussi expliquer comment sa mère l'affamait, en le forçant à regarder les autres manger parce que "ce n'était pas son tour." La jeune femme a plaidé coupable pour les faits de maltraitance. Elle a avoué également ne pas se sentir capable de remplir son rôle de mère. Elle sera prochainement jugée.

Une adolescente s'allonge sur la voie ferrée et meurt percutée par un TER

À hauteur d'Yvré-l'Évêque, tout près du Mans (France), une jeune fille, âgée de 16 ans a été heurtée par un train TER. Les secours, arrivés sur les lieux, n'ont pu que constater le décès de l'adolescente. Quelques instants avant le drame, un témoin a vu la victime s'allonger sur la voie ferrée. La piste du suicide est privilégiée.

Rassemblés par JNE

Après la rentrée judiciaire 2019-2020/Éclairage Quid du sens de la justice dans les débats contradictoires ?

Styve Claudel ONDO
MINKO
Libreville/Gabon



Les symboles de la justice : le marteau, le glaive et la balance. Tout un programme.

LA rentrée judiciaire 2019-2020, dont l'audience solennelle a eu lieu lundi dernier, au Palais de justice de Libreville, en présence du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, président du Conseil supérieur de la magistrature, a été marquée par le rappel par le Premier Président du Conseil d'État, René Aboghe Ella, des grands principes qui fondent la justice. À savoir l'indépendance, l'éthique et l'efficacité. Lesquels principes sont parfois relégués aux calendes grecques lors des débats contradictoires dans les différentes juridictions du pays. Au mépris de la vérité.

L'un des procès qui restera sans nul doute gravé dans les mémoires est celui de ce ressortissant équato-guinéen, Ange Zue Mintogo, qui comparait devant la Cour criminelle ordinaire de Libreville, en mars dernier, et au sortir duquel il avait été déclaré

non coupable et donc remis en liberté d'office, après avoir cependant purgé six (6) ans de détention préventive à la prison centrale de Libreville pour vol aggravé. En effet, à la lumière des faits, Ange Zue Mintogo aurait été victime d'une justice pour le moins expéditive. De la structuration du dossier l'incriminant depuis l'enquête préliminaire, jusqu'à l'audition devant le juge d'instruction.

Pire encore, la partie accusatrice - qui a brillé par son absence dans la salle d'audience lors des débats devant la Cour criminelle

ordinaire -, aurait exercé d'énormes pressions sur des Officiers de police judiciaire (OPJ) et des magistrats afin d'obtenir absolument la condamnation du prévenu. Heureusement que force est finalement restée à la loi, le ressortissant équato-guinéen ayant été blanchi lors du délibéré de l'affaire.

INTERPELLATION. À la lumière de cette affaire, qui aurait pu faire couler beaucoup d'encre et de salive au niveau du Conseil d'État, si la victime avait demandé réparation pour le préjudice subi, des hommes et femmes en toge

seraient donc passés à côté du devoir d'indépendance, d'éthique et d'efficacité qui leur est exigé.

Aussi, la rentrée judiciaire 2019-2020 doit-elle être l'occasion pour les fonctionnaires du corps judiciaire, de s'imprégner davantage du véritable sens de la justice. Celui qui les exhorte à faire montre de beaucoup de compréhension, tout en étant très souvent aux magistrats de déplacer les valeurs, de changer un objet pour un autre en conférant à celui-ci des qualités qui ne sont pas du tout les siennes.

L'exemple du ressortissant équato-guinéen, qui a été privé de liberté pendant 6 ans pour des faits qu'il n'avait pas commis, doit interpellé tout l'appareil judiciaire à plus d'un titre. Car l'injustice peut parfois engendrer des phénomènes à rebours de la paix sociale.

Photo : D.R./L'Union

Photo : Jean Paulin Allougo

Photo : Koumouss/L'Union